



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des salariés d'Auchan

Question écrite n° 3105

Texte de la question

M. Julien Gokel alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'avenir des salariés d'Auchan à la suite de l'annonce du plan de restructuration de l'activité du groupe. Le 5 novembre 2024, le groupe Auchan a annoncé un plan de restructuration entraînant la suppression de 2 389 postes en France. Le « plan de sauvegarde de l'emploi » menace notamment onze salariés de l'hypermarché de Grande-Synthe, une ville située dans le département du Nord, territoire historique de l'implantation et du développement du groupe, qui appartient à l'Association familiale Mulliez (AFM). Depuis plusieurs années, le secteur de la grande distribution dans son ensemble est en difficulté et l'enseigne Auchan ne fait pas exception. Cependant, les orientations stratégiques prises par la gouvernance du groupe posent question. En 2020 déjà, la direction de l'entreprise avait annoncé la suppression de 1 475 postes en France. La même année, elle obtenait 500 millions d'euros d'argent public au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Depuis et en dépit de résultats en baisse, le groupe Auchan a procédé à l'achat de 98 magasins Casino et a versé plusieurs millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. Les fonds publics du CICE ont-ils réellement servi à renforcer la compétitivité de l'enseigne en l'adaptant aux nouvelles réalités du marché ? Ont-ils été utilisés pour maintenir les emplois d'Auchan, au siège ou dans les magasins du réseau ? M. le député plaide pour un contrôle plus strict et une transparence accrue de l'utilisation de l'argent public accordé aux entreprises, notamment pour que le CICE serve véritablement à améliorer la compétitivité des entreprises et à préserver les emplois. Il demande une évaluation précise de l'utilisation des aides publiques perçues par le groupe Auchan. M. le député souhaiterait également connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour préserver les emplois menacés chez Auchan. Par ailleurs, bien que de nombreuses enseignes appartiennent à l'AFM (Boulangier, Kiabi, Décathlon, Leroy-Merlin, etc.), l'association n'est pas juridiquement considérée comme un groupe. Cette situation entraîne des conséquences préjudiciables pour les salariés, qui ne peuvent pas prétendre à un reclassement dans une autre entité appartenant à la famille Mulliez. Le Gouvernement envisage-t-il d'exiger des reclassements dans la galaxie Mulliez ? L'entreprise se doit d'accompagner les salariés avec un reclassement ou des dédommagements à la hauteur de leur engagement. L'annonce de la restructuration du groupe Auchan a choqué l'ensemble des employés, leurs représentants syndicaux et de nombreux élus locaux. M. le député apporte son soutien aux salariés de Grande-Synthe et à ceux de l'ensemble du réseau, qui ne doivent pas être considérés par la direction comme de simples variables d'ajustement social ou économique. Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

Auchan Retail a annoncé le 5 novembre 2024 un plan de restructuration qui implique la suppression de 2389 postes – dont 11 à Grande-Synthe. Comme pour toute procédure de licenciement économique, ce plan est soumis aux obligations fixées par le code du travail. A cet effet, il est prévu à l'article L. 1233-4 que les employeurs reclassent les salariés dont les postes sont supprimés. L'ensemble de ces mesures négociées avec les partenaires sociaux sera détaillé dans le plan de sauvegarde de l'emploi qu'Auchan Retail publiera prochainement. Ces obligations ont dès lors pour but d'offrir aux salariés dont le poste est supprimé un

maximum d'opportunit  s afin de maintenir une activit   professionnelle. La direction d'Auchan a affirm   que des solutions sont actuellement   tudi  es pour proposer des reclassements dans toutes les entreprises d  tenues par la famille Mulliez. Le Gouvernement suivra de pr  s les reclassements en cours. Auchan Retail a per  u 498 M   – entre 2013 et 2018 – au titre du CICE. Lors de son audition    l'Assembl  e nationale le 22 janvier 2025, le directeur g  n  ral d'Auchan Retail, Guillaume Darrasse, a pr  cis   que 44 % de ce montant a   t   utilis   afin de favoriser la r  mun  ration des employ  s, notamment la participation et l'int  ressement, 29 % a   t   investi dans l'innovation et la comp  titivit   et 19 % a   t   utilis   pour des solutions favorisant la transition   cologique de l'entreprise. Le contr  le des aides publiques constitue une priorit   pour Gouvernement, tout comme l'efficacit     conomique de l'argent public d  pens   en faveur des entreprises. Le Gouvernement sera vigilant sur les opportunit  s de reclassement et la pr  servation de l'emploi local dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi port   par Auchan tout comme sur l'utilisation des aides publiques par les entreprises.

Donn  es cl  s

Auteur : [M. Julien Gokel](#)

Circonscription : Nord (13   circonscription) - Socialistes et apparent  s

Type de question : Question   crite

Num  ro de la question : 3105

Rubrique : Emploi et activit  

Minist  re interrog   : [  conomie, finances, souverainet   industrielle et num  rique](#)

Minist  re attributaire : [  conomie, finances, souverainet   industrielle et num  rique](#)

Date(s) cl  e(s)

Question publi  e au JO le : [14 janvier 2025](#), page 75

R  ponse publi  e au JO le : [1er avril 2025](#), page 2285